



## Attestation d'examen pratique

Nous soussignés FCA, organisme d'audit agréé en application de l'article 28 de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2023, attestons que :

**Baptiste TEILLET**

A réalisé un examen pratique le :

**13/12/2025**

Cet examen pratique, portant sur un contrôle technique réalisé dans des conditions identiques à celles d'un contrôle technique périodique, sans toutefois que le procès verbal établi à l'issue de ce contrôle ne soit validé, à un résultat **favorable**.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le 13/12/2025

Frédéric Lafay  
Auditeur technique

*Frédéric Lafay*

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules de catégorie L

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 23 octobre 2023



<b>NOM DU CONTROLEUR</b>	Baptiste TEILLET
<b>NUMERO AGREMENT CONTROLEUR</b>	044Z8042 <i>Baptiste Teillet</i>
<b>CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR</b>	CTA GRAND LIEU 14 rue Jules Verne 44310 - ST PHILBERT DE GRAND LIEU
<b>NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT</b>	L044Z407
<b>DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR</b>	13/12/2025
<b>AUDITEUR TECHNIQUE</b>	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule :

Catégorie de véhicule :

Date de mise en circulation :

Energie :

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules de catégorie L



Contrôleur : Baptiste TEILLET

## EVALUATION DES CONNAISSANCES

QUESTION	REPONSE CONTROLEUR	EVALUATION
Défaillance à affecter pour un véhicule N1 « classique » mis en circulation entre 1er octobre 1972 et 30 septembre 1986 : teneur en CO > 4.5% (en l'absence de valeur constructeur)	...Rep8	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule avec Impossibilité de désactiver l'AFS (mise en position neutre)	...Rep5	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule présentant un desserrage, rupture partielle ou fissure sur une soudure de fixation entre éléments du châssis	...Rep9	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule présentant une fêlure ou cassure affectant la stabilité ou la fixation du boîtier ou de la crémaillère	...Rep10	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule équipé de 4 projecteurs « feu de route » : en position Feux de route, allumage d'un seul feu sur un côté	...Rep4	Juste

## CONCLUSION DU RAPPORT

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

Examen pratique pour défaut de quotas (25CTP en 2025)

**DECISION : FAVORABLE**

Règle de validation de l'évaluation technique : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable - Règle de validation de l'évaluation des connaissances : 2 Faux = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : Baptiste TEILLET



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GENERALITES		CONFORME
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :		CONFORME

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*